



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 727 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, le règlement numéro 727 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins du territoire de la municipalité.

Le but de ce règlement est d'abroger le règlement 724 sur le même sujet, afin de mieux préciser quels véhicules sont visés par ce règlement, d'ajouter le chemin Gougeon à la liste des chemins autorisés et de modifier les heures interdites pour la circulation afin qu'elles soient dorénavant entre 22 h et 7 h du matin.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 14 février 2024.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 février 2024, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 février 2024.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière